

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 6 DECEMBRE 2023 – Délibération n°141

L'an deux mil vingt trois et le six décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de M^{me} CAPUS Françoise, première adjointe, le maire étant empêché.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	21

Date de la convocation
06/12/2023
Date d'affichage de la convocation
30/11/2023

Secrétaire de séance : Maryse CAZES CORBOZ

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence – BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : GROS Edmond - BORIE Nina - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi - MULLER Geoffroy (pouvoir à Mélanie BRUNET) - MURET Yvain - BOURREL Thierry -

Objet

DUREE DES AMORTISSEMENTS BUDGET GENERAL

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires comptables : l'instruction budgétaire M57 précise les obligations en matière d'amortissement. Elle permet à la Collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur de limites indicatives.

Les catégories d'immobilisation concernées par l'amortissement figurent dans le tableau joint en annexe.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer selon les durées précisées dans le tableau suivant à compter de l'exercice 2023 :

Comptes	Durée
202	2 ans
2031	5 ans si non suivi de réalisation
2032	5 ans
2033	5 ans si non suivi de réalisation
204	5 ans si finançant des biens mobiliers, matériel et études
	15 ans si finançant des bâtiments et installations
2051	3 ans
208	10 ans
2114	15 ans
2121	15 ans
2132	15 ans
21352	15 ans
2142	15 ans
2156	5 ans
2157	6 ans
2158	6 ans
21612	10 ans
21622	6 ans
2181	20 ans
2182x	6 ans
2183x	5 ans
2184x	10 ans
2185	5 ans
2186	5 ans

21714	15 ans
21732	15 ans
21742	15 ans
21721	15 ans
21757	6 ans
21758	6 ans
217612	10 ans
217622	6 ans
21781	20 ans
21782x	6 ans
21783x	5 ans
21784x	10 ans
21785	5 ans
21786	5 ans
2214	10 ans
2221	15 ans
2256	5 ans
2257	6 ans
2258	6 ans
22612	10 ans
22622	6 ans
2232	15 ans
2242	15 ans
2281	20 ans
2282x	6 ans
2283x	5 ans
2284x	10 ans
2285	5 ans
21286	5 ans
2288	6 ans
Biens d'une valeur inférieure à 500 € TTC	1 an

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les durées d'amortissement présentées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Pour le maire empêché
La 1^{ère} adjointe
Françoise CAPUS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture